comme il a commencé, varié et multiple, passant du poème si distingué de Tarpéia, enveloppé de la brume du forum crépusculaire, de celui d'Hercule, où le grand soleil se joue dans le mystère des bosquets, à la noble oraison funèbre de Cornélie, aux jeux ingénieux auxquels s'est prêté le nom de Vertumne, à la trilogie de Cynthie, bref à une inspiration qui n'est plus celle de l'amour, mais qui n'est pas non plus celle du patriotisme.

Properce a donc trouvé tardivement sa voie. S'il a été le poète de l'amour, c'est sa sensibilité qui l'y a entraîné, mais il a fallu un point de départ, une sorte de déclenchement opéré par les souvenirs plus ou moins conscients de Catulle ; s'il n'a pas été le poète du patriotisme en dépit des suggestions de Virgile et d'Horace, c'est que décidément sa nature ne s'y prêtait pas. Ici et là l'artiste qui habitait en lui a veillé, collaboré, suppléé ; il a fait un chef-d'œuvre de chaque poème du roman de Cynthie, de chaque essai de poème romain dans les trois premiers livres. Mais c'est seulement au livre IV qu'ayant entrevu la voie des *aitia* de Callimaque, le poète y a reconnu la sienne propre. Le livre IV, par quelques chefs-d'œuvre d'art réaliste et de poésie arcadienne, annonçait un maître de l'art pur. Ce maître, hélas ! la mort l'a enlevé prématurément.

A. GUILLEMIN.

VII

NOTES SUR LE LIVRE IV DES *GÉORGIQUES*

PAR E. DE SAINT-DENIS
Professeur à la Faculté des lettres de Dijon

SOMMAIRE. — *D'un commentaire trop copieux pour figurer dans la nouvelle édition des* Géorgiques *qu'il a préparée pour la Collection G. Budé, M. de Saint-Denis a extrait les notes suivantes portant sur les passages IV,* 95-100 (*sens de* horrent) ; 110-111 (falx saligna) ; 141 (*défense de la leçon* pinus) ; 203-205 (*maintien de l'ordre des vers*) ; 228-230 (ora foue) ; 260-263 (*sens de* stridit) ; 293 (coloratis Indis) ; 386 (*sens du passage*) ; 418-421 (sinus reductos).

Vt binae regum facies, ita corpora plebis :
namque aliae turpes horrent, ceu puluere ab alto

quom uenit et sicco terram spuit ore uiator
aridus ; elucent aliae et fulgore coruscant
ardentes auro et paribus lita corpora guttis.
Haec potior suboles... (v. 95-100).

Quel est, au vers 96, le sens de *horrent*? et celui de la comparaison? Après avoir distingué deux espèces de rois[1] dans les cités d'abeilles (v. 88-94), Virgile compte aussi deux espèces parmi les sujettes. Lorsqu'il donne la préférence aux abeilles brillantes et parsemées de points d'or, il suit Aristote, dit Columelle (IX, 3, 1-2). Aristote accorde en effet la première place à l'abeille petite, ronde et bigarrée. Mais c'est la notice de Varron qui explique le passage de Virgile.

Aristote (*H. A.*, V, 22, 553 b) subdivise le genre abeille en quatre espèces : la meilleure, qui est petite, ronde et bigarrée ; l'espèce allongée, semblable au frelon ; la voleuse (φώρ), dont la couleur est noire et le ventre large ; enfin, le bourdon (κηφήν)[2]. La classification de Varron (*R. R.*, III, 16, 19) rappelle celle d'Aristote en ce qui concerne la première et la troisième espèce : *optima est parua, uaria, rotunda ; fur, qui uocatur ab aliis fucus, est ater lato uentre ; uespa, quae similitudinem habet apis neque socia est operis et nocere solet morsu*[3]. Ainsi, Virgile est d'accord avec Aristote et Varron pour préférer l'abeille bigarrée.

Si nous lisons la suite de la notice varronienne, nous y trouvons une nouvelle subdivision des abeilles en sauvages (*ferae*) et en domestiques (*cicures*)[4], les premières étant plus petites, velues,

1. On sait que Virgile, avec beaucoup d'autres, mettait des rois (*reges, duces, ductores*) et non des reines à la tête des essaims. Le P. d'Hérouville a montré, d'après un passage d'Aristote (*H. A.*, V, 21, 553 a), que cette erreur très répandue dans l'antiquité n'était pas générale et que la question était parfois controversée ; cf. P. d'Hérouville, *A la campagne avec Virgile*, Paris, 1930, p. 79-80. Correspondant aux masculins βασιλεύς et ἡγεμών d'Aristote, les termes latins *rex, dux, ductor, imperator, regulus* se rencontrent, pour désigner les rois des ruchées, dans Varron, Virgile, Columelle et Pline. C'est le naturaliste Swammerdam qui reconnut au XVII^e^ siècle le véritable sexe du prétendu roi ; cf. P. d'Hérouville, *op. cit.*, p. 80.

2. Même distinction dans *H. A.*, IX, 40, 624 b.

3. Ces définitions très nettes montrent qu'il ne faut pas confondre : *fucus*, le bourdon (cf. IV, 168 : *ignauom fucos pecus ;* 244 : *immunisque sedens aliena ad pabula fucus ;* Plin., XI, 27) ; *uespa*, la guêpe, et *crabro*, le frelon (cf. IV, 245 : *asper crabro*). Confusion commise dans la traduction Goelzer, *Virgile, Les Géorgiques*, Paris, Belles-Lettres, 1926, p. 151. On la trouve ailleurs ; ainsi la fable de Phèdre : *Apes et fuci* (III, 13), est devenue chez La Fontaine (I, 21) les *Frelons et les mouches à miel ;* cf. P. d'Hérouville, *op. cit.*, p. 79, n. 5.

4. Varr., *loc. cit.* : *nunc feras dico quae in siluestribus locis pascitant ; cicures quae in cultis.* Cette distinction peut être sous-jacente à celle d'Aristote, si l'on adopte l'identification de Barthélemy-Saint-Hilaire : pour la première espèce du naturaliste grec, l'abeille ordi-

mais plus actives. Enfin, l'agronome latin, insistant sur la nécessité d'acquérir des abeilles bien portantes, indique les signes permettant de les reconnaître : *sanitatis signa...; minus ualentium signa, si sunt pilosae et horridae, aut puluerulentae.*

Comme souvent dans les passages techniques où il a utilisé les *Res rusticae* de Varron, le poète a condensé la notice de son modèle[1]. Ainsi, les deux épithètes *horridae aut puluerulentae* expliquent, d'une part, le verbe *horrent*, qui désigne, comme *horridus* au vers 93, une notation tactile, d'autre part, la comparaison qui développe *puluerulentae*. Enfin, nous retrouvons l'épithète *horridae* (hirsutes), avec la même valeur, dans le passage de Pline (*N. H.*, XI, 59), où l'influence de Varron est manifeste : *Apes sunt et rusticae siluestresque, horridae aspectu, multo iracundiores, sed opere ac labore praestantes. Vrbanarum duo genera : optimae breues uariaeque et in rotunditatem compactiles ; deteriores longae et quibus similitudo uesparum, etiamnum deterrimae ex iis pilosae.*

Quant à la comparaison qui développe *puluerulentae*, elle est faussée par la plupart des traducteurs[2] ; c'est au crachat lui-même et à son aspect empoussiéré que la glose de Columelle (IX, 10) fait judicieusement penser : *maxime probatur qui est melior, nam deterior, sordido sputo similis, tam foedus quam*

puluere ab alto
quom uenit et sicco terram spuit ore uiator[3].

naire ; pour la seconde, l'abeille solitaire. Ces classifications des anciens sont d'ailleurs empiriques et précaires ; elles pouvaient varier de pays en pays ; cf. J. Barthélemy-Saint-Hilaire, *Histoire des animaux d'Aristote*, Paris, 1883, t. II, p. 221, note.

1. Cet exemple, avec beaucoup d'autres, illustre la méthode de Virgile travaillant, le texte des *Res rusticae* sous les yeux : il résume plus ou moins exactement les notices techniques de Varron, et souvent il s'empare d'une notation pittoresque pour égayer son exposé ; une expression métaphorique des *R. R.* donne le branle à l'imagination virgilienne qui en fait une comparaison. Ces sortes de rapprochements permettent de mieux étudier les rapports de la science et de la poésie dans les *Géorgiques*.

2. Cf. H. Goelzer, *op. cit.*, p. 145 : « Les unes sont laides et affreuses, semblables à la salive épaisse que crache de son gosier sec le voyageur altéré qui vient de marcher sur une couche de poussière » ; M. Rat, *Virgile, Les Bucoliques et les Géorgiques*, Paris, s. d., p. 177 : « Les uns (sujets) sont laids à faire peur, pareils au voyageur qui, venant de marcher dans une couche de poussière, a le gosier desséché, et qui crache une épaisse salive. » Cependant, la vieille édition Benoist avait excellemment posé et résolu le problème : « A quoi ressemble l'abeille dont parle Virgile? Est-ce au voyageur lui-même, qui revient couvert de poussière et dont la salive est mêlée de terre, ou à cette salive elle-même? Les interprètes sont partagés ; mais je pencherais pour le dernier sens, d'après ce passage de Columelle, IX, 10 : *Deterior, sordido sputo similis.* Quand on a la bouche pleine de poussière, la salive que l'on rejette forme, en tombant sur le sol, des grumeaux à peu près de la grosseur d'une abeille » ; cf. Édit. J. Conington, Oxford, 1881, p. 350.

3. Columelle accroche cette glose à la distinction établie par Virgile aux vers 91 sqq.,

Dans le portrait de l'espèce brillante et parsemée de points d'or, les apiculteurs modernes reconnaissent l'abeille italienne, *apis ligustica*, « portant, détail caractéristique, trois anneaux d'un jaune doré plus clair que les autres, ce qui contribue à lui donner, pour un œil peu exercé, quelque vague ressemblance avec la guêpe ; avec cela, active, laborieuse, peu agressive contre l'homme, mais passablement pillarde[1] ». Mais le P. d'Hérouville se demande si les différences notées par Virgile ne proviennent pas seulement de l'âge des abeilles, ou s'il opposait les abeilles gauloises, plus sombres, aux italiennes, plus brillantes[2]. Quoi qu'il en soit, le sens même du passage, replacé entre ceux de Varron et de Columelle, est très clair.

* * *

Et custos furum atque auium cum falce saligna
Hellespontiaci seruet tutela Priapi (v. 110-111).

Quelle est cette *falx saligna* dont Virgile arme le Priape des jardins et que les traducteurs appellent bizarrement « la faux de saule »? demandait naguère dans cette *Revue* M. J. Marouzeau[3].

La description la plus détaillée de ce Priape, épouvantail pour les maraudeurs et les oiseaux (*furum auiumque maxima formido*), a été donnée par Horace (*Sat.*, I, 8, 1-7). Il le représente, taillé dans un tronc de figuier[4], écartant les voleurs de sa main droite et du pieu rouge qui se dresse de son aine impudique, tandis qu'un roseau fixé au sommet de sa tête effraie les oiseaux importuns :

nam fures dextra coercet
obscenoque ruber porrectus ab inguine palus,
ast importunas uolucres in uertice harundo.

qu'il cite (les deux espèces de rois). Encore un exemple montrant que les anciens citaient souvent de mémoire. Cette petite erreur n'est pas dommageable, car le meilleur des deux rois est, lui aussi, plus brillant et bigarré, comme la meilleure espèce d'abeilles.

1. R. Billiard, *L'agriculture dans l'antiquité d'après les Géorgiques de Virgile*, Paris, 1928, p. 389.

2. P. d'Hérouville, *op. cit.*, p. 85-86 (avec note excellente tirée du *Cours complet d'apiculture* de G. de Layens et G. Bonnier) : « Que l'adoption de l'abeille italienne par des apiculteurs d'autres pays ait été un progrès, c'est ce que maintenant l'on conteste à bon droit ; mais là n'est pas la question. Il nous suffit de constater que les expressions du poète sont suffisamment exactes. »

3. *Rev. Ét. lat.*, 1947, p. 41.

4. Dans la pièce VI, 49 de Martial, il s'agit d'un Priape taillé dans un bois de cyprès ;

Horace ne précise pas la nature de l'arme que le dieu gardien des jardins tenait ainsi dans sa dextre. C'était un bâton, d'après *Priapea*, 63, 9 ; ou une faux, d'après Tibulle, I, 1, 17-18 :

pomosisque ruber custos ponatur in hortis
terreat ut saeua falce Priapus auis,

et, d'après la pièce *Copa* (v. 23-24) attribuée à Virgile :

est tuguri custos, armatus falce saligna,
et non et uasto est inguine terribilis.

Enfin, quelques vers de Columelle (X, 31-34) complètent ces indications et montrent que cette « faux de saule » était, dans la main de Priape, un épouvantail

truncum forte dolatum
arboris antiquae numen uenerare Priapi
terribilis membri, medio qui semper in horto
inguinibus puero, praedoni falce minetur[1].

Évidemment, il ne s'agit pas d'un véritable outil en bois de saule ; on ne peut pas fabriquer d'outils tranchants en bois de saule. Mais l'arme du dieu était taillée dans le bois, comme l'image elle-même, d'après *Priapea*, 5, 1-2 :

quod sim ligneus, ut uides, Priapus
et falx lignea.

Dans le Cotentin, où les traces de la romanisation sont pourtant très rares, les paysans placent en évidence une vieille lame de faux, clouée au sommet d'une perche et dominant la cour de la ferme. C'est un épouvantail contre les oiseaux de proie ; la lame est placée sens dessus dessous, le tranchant vers le ciel ; les rapaces, cherchant à se percher pour inspecter les basses-cours, se coupent les pattes sur la faux et repartent..., dit-on.

La faux du Priape ancien devait jouer un autre rôle, comme épouvantail pour les oiseaux ; mais on ne voit pas lequel. En tout

de même, dans VI, 73. Le nom du bois n'est pas indiqué dans VIII, 40. La septième *Bucolique* de Virgile (v. 33) fait allusion à un Priape, gardien d'un pauvre jardin, mais elle ne le décrit pas.

1. Cf. Harrison Boyd Ash, *L. Iuni Moderati Columellae rei rusticae liber decimus de cultu hortorum*, Philadelphie, 1930, p. 40. Quant à l'édition plus récente de A. Santoro, *Il libro X di Columella*, Bari, 1946, elle n'apporte rien de nouveau (l'auteur a, d'ailleurs, ignoré le travail de Harrison Boyd Ash, beaucoup plus riche que le sien).

cas, l'adjectif *saligna*, qui se trouve deux fois dans les textes réunis ci-dessus et qui correspond à *lignea* des *Priapea*, 5, 2, ne peut que désigner la matière dont était faite l'arme du gardien divin, taillé lui-même dans une pièce de bois[1].

* * *

Illi tiliae atque uberrima pinus (v. 141).

Les éditeurs hésitent entre les leçons *pinus* du *Mediceus* et *tinus* du *Palatinus*[2]. Servius lisait *pinus*, mais le manuscrit de Servius *Vaticanus* 3317 donne : *duplex fuit scriptura, pinus et tinus.*

Nous sommes dans le jardin du vieillard de Tarente, c'est-à-dire d'un apiculteur, et le vers 141 fait partie d'un développement qui célèbre la prospérité de ses abeilles et ses récoltes de miel. Les tilleuls (*tiliae*), nommés d'abord, ont des fleurs très riches en miel, et la miellée rend ses feuilles poisseuses (d'où probablement l'épithète *pinguem tiliam*, en IV, 183)[3]. Quant au laurier-tin (*tinus*), il n'a jamais passé pour mellifère ; par contre, les conifères donnent un miellat très abondant[4]. C'est ainsi que le pin toujours vert (*semper uirens pinus*) figure dans la liste des plantes mellifères dressée par Columelle (IX, 4).

De même, au vers 112, avec le thym, plante mellifère entre toutes, la leçon *pinos* de $FM^2\gamma$ vaut probablement mieux que *tinos* donné par *MP* et par Philargyrius.

Dans cet « épisode » du vieillard de Tarente, les commentateurs modernes ont voulu trop souvent découvrir des intentions cachées, même philosophiques. N'a-t-on pas supposé qu'en plaçant ce jardin à Tarente, capitale et centre de diffusion du néo-pythagorisme, Virgile avait érigé sa description en symbole[5]? Il est grand

1. A ma connaissance, aucun texte ou monument figuré ne permet de préciser davantage, ni l'article *Priapus* de Fr. Cumont dans le *Dict. des Antiquités* Daremberg et Saglio. Si la faux de Priape servait à infliger aux maraudeurs un châtiment corporel, on pourrait penser à la faux instrument de mutilation (voir légende de Saturne) ; mais seul le vers de Columelle (X, 34) autoriserait cette hypothèse, et le vers de Tibulle (I, 1, 18) indique nettement qu'il faut penser à un épouvantail contre les oiseaux.

2. Par exemple, Goelzer a opté pour *tinus* ; Forbiger, Benoist, Conington, Sabbadini et, en dernier lieu, Colonna (Turin, s. d.) pour *pinus*.

3. Cf. P. d'Hérouville, *op. cit.*, p. 93, 97, 119. La traduction : « tilleul riche en fleurs » est donc à la fois inexacte et plate.

4. Cf. R. Billiard, *op. cit.*, p. 393, n. 1.

5. Voir P. Grimal, *Les jardins romains*, Paris, 1943, p. 412 sqq.

temps de réagir contre les excès des glossateurs qui verraient partout dans l'œuvre de Virgile du néo-pythagorisme[1]. Dans un livre consacré à l'apiculture, cet « épisode » n'est pas un hors-d'œuvre : le vieillard de Tarente est un apiculteur (cf. v. 139-141, au centre même du passage), et son jardin est peuplé de plantes mellifères, qui se retrouvent dans la liste de Columelle : lis (v. 131), pavot (v. 131), rosier (v. 134), hyacinthe (v. 137), tilleul (v. 141), pin (v. 141), arbres fruitiers (v. 142), autres arbres (v. 144 sqq. ; seuls les ifs, d'après Columelle, sont mauvais pour les abeilles), poirier et prunier (v. 145). Ce principe doit faire pencher la balance en faveur de la leçon *pinus*, que lisait Servius.

* * *

Saepe etiam duris errando in cotibus alas
attriuere ultroque animam sub fasce dedere :
tantus amor florum et generandi gloria mellis (v. 203-205).

Bentley, suivi par Goelzer, a déplacé ces trois vers pour les insérer après le vers 196, c'est-à-dire à la fin du développement se rapportant aux excursions des abeilles ; les éditeurs plus récents, Sabbadini et Colonna, ont conservé l'ordre des manuscrits, défendu par Schaper et Lejay.

Le déplacement proposé par Bentley ne s'impose pas. La suite des vers 197-218, telle qu'elle se présente dans les manuscrits, constitue une gradation très satisfaisante[2] : l'idée maîtresse est en effet le sacrifice de l'individu à la communauté ; d'où propagation de l'espèce (v. 200-202) ; risques de blessures et de mort courus dans l'intérêt général (v. 203-209) ; dévouement au roi

1. Ainsi, pour commenter le *Felix qui potuit...* (II, 490 sqq.), on peut dire que ce sage heureux est Pythagore ; cf. P. Boyancé, *Sur quelques vers de Virgile*, dans *Rev. arch.*, 1927, p. 361-379. Il reste cependant que certaines expressions font penser à Lucrèce, qui prétendait, en expliquant le monde par les atomes, affranchir les hommes des craintes religieuses, en particulier des fables infernales ; l'image *subiecit pedibus* vient de Lucr., I, 78.

2. Cf. F. Plessis et P. Lejay, *Œuvres de Virgile*, Paris, 1920, p. 212 : « Après avoir montré comment les abeilles maintiennent à la fois leur race et leur demeure et comment elles réparent les pertes de l'une et de l'autre, Virgile, insistant sur le travail de la ruche, dit à quels risques elles s'exposent en cherchant et en rapportant le butin des fleurs : elles se blessent, elles meurent sous le faix : telle est leur passion pour les fleurs, tel est leur point d'honneur à fabriquer le miel !... Tout se tient et se succède naturellement dans ce développement dont l'idée dominante est la permanence de la ruche, de la ruche animée, de la ruche matérielle, celle-ci étant le symbole concret de celle-là. »

(v. 210-218). Au début des vers qui nous occupent, *saepe etiam* souligne cette gradation et se comprend mieux qu'après les vers 191-196, où l'on voit les précautions prises par les abeilles pour ne pas être malmenées par le vent et pour se maintenir en équilibre parmi les nuées inconsistantes. Les vers 203-205 signalent, au contraire, la hardiesse des abeilles qui vont jusqu'à se blesser et jusqu'à rendre l'âme en satisfaisant à leurs obligations.

* * *

Si quando sedem augustam seruataque mella
thensauris relines, prius haustu sparsus aquarum
ora foue fumosque manu praetende sequacis (v. 228-230).

Les longues controverses auxquelles ce texte a donné lieu paraissent closes[1], et les plus récents éditeurs, Goelzer, Sabbadini, Colonna, lisent *ora foue*, leçon donnée par une correction du *Mediceus* et par les manuscrits *A* (*Caroliruhensis* 116) et *H* (*Hamburgensis* 52) du Commentaire de Servius. Le *Romanus* porte *ore foue*, qui est inexplicable, malgré la glose du manuscrit *Vaticanus* 3317 de Servius : *ore foue, ipsos haustus scilicet, et hoc dicit : spargendo aquam imitare pluuiam, fumum etiam praefer.* Beaucoup plus séduisante était la leçon *ore faue*, procurée par le *Palatinus* et le *Mediceus*, connue de Servius d'après le *Vaticanus* 3317, et adoptée par de nombreux savants : Brunck, Ladewig, Benoist, Lejay, Pichon. Mais dirimant est ici le commentaire de Columelle (IX, 14, 3), qui permet de remonter à la plus ancienne leçon : *maxime custodiendum est curatori qui apes nutrit, cum aluos tractare debebit, uti pridie castus ab rebus uenereis, neue temulentus, nec nisi lotus ad eas accedat, abstineatque omnibus redolentibus esculentis, ut sunt salsamenta et eorum omnia liquamina ; itemque foetentibus acrimoniis allii uel ceparum ceterarumque rerum similium.*

La proposition temporelle *cum aluos tractare debebit* résume le moment fixé par Virgile : *si quando ... relines* ; il s'agit d'ouvrir la ruche pour récolter le miel ; il a été dit plus haut qu'elle était enduite d'un pourget bien lisse, pour que les abeilles y fussent à l'abri du froid[2] ; l'apiculteur va maintenant desceller la ruche

1. Voir le résumé des éditions Forbiger et Benoist.
2. Cf. IV, 45-46.

(*relinere*), comme on brise la cire qui oblitère une ouverture, comme on décachète un flacon[1]. Suivant alors le texte du poète, Columelle prescrit : 1° d'être pur et propre (*nec nisi lotus...*, reprenant *haustu sparsus aquarum*) ; 2° de ne pas avoir l'haleine fétide (développement de *ora foue* : purifie-toi la bouche)[2]. Ainsi les commentateurs ont erré, lorsqu'ils ont supposé que Virgile transformait en rites de purification les précautions pratiques qui précèdent la récolte du miel. Et, quant à la fumée que l'apiculteur porte devant lui (troisième prescription, v. 230), ce n'est pas davantage un moyen de purification ; l'expression désigne simplement l'enfumage destiné à engourdir les abeilles pendant qu'on prélève les rayons[3] ; opération bien connue des auteurs techniques ; cf. Ar., *H. A.*, IX, 40, 623 b ; Plin., XI, 45. Ailleurs, il peut être question de fumigations utiles au moment du réveil des ruches (Colum., IX, 14, 2), ou pour ranimer les abeilles indolentes (Varr., III, 16, 34 ; Plin., XI, 45), ou pour revigorer les malades (Verg., *Georg.*, IV, 264). Mais ici le poète fait allusion à l'opération de l'enfumage, que les apiculteurs de tous les temps ont pratiquée pour récolter le miel.

C'est l'épithète *augustam* (v. 228), appliquée à la demeure des abeilles, qui est responsable de toutes les déformations du texte *ora foue*, et de tant de commentaires aussi ingénieux qu'inutiles. Elle n'aurait pas dû surprendre[4], puisque le poète a montré dans les vers précédents la nature et l'origine divines des abeilles (v. 219-227)[5]. Mais on a pensé que, pour approcher de leur demeure

1. Cf. Ter., *Haut.*, 460 : *releui dolia omnia, omnis serias.*

2. Comme l'indique le commentaire de Servius cité plus loin (d'après le *Vaticanus* 3317), les abeilles détestent les mauvaises odeurs et les fuient. Virgile a dit plus haut qu'elles redoutent l'odeur que répandent les crustacés en cuisant ou les étangs bourbeux (v. 48-49) ; cf. Ar., *H. A.*, IX, 40, 626 a ; Florent., *in Geop.*, XV, 2, 19 ; Varr., III, 16, 6 ; Plin., XI, 44, 61. Le premier de ces passages de Pline montre, comme les prescriptions de Columelle, le sens exact de la recommandation virgilienne : *in primis praecipitur lauti ut purique eximant mella ; faetorem mulierumque menses odere.* Comme l'odeur des femmes pendant la menstruation, une haleine fétide incommoderait les abeilles et les mettrait en fuite au moment où l'on ouvre la ruche pour recueillir le miel, et l'essaim serait perdu.

3. Cf. Plin., XI, 45 : *cum eximantur mella, apes abigi fumo utilissimum, ne irascantur aut ipsae auide uorent.* Nombreux détails sur l'opération dans Colum., IX, 14.

4. Wagner a préféré *angustam* du *Romanus* à *augustam* du *Mediceus* et du *Palatinus* ; mais *augustam*, rapproché des vers précédents, est plus exact et plus expressif ; voir la note excellente de l'Édition Forbiger, p. 489.

5. Sans compter que le miel est présenté, au premier vers de ce livre IV, comme un présent céleste ; opinion d'Aristote (*H. A.*, V, 22), suivant laquelle le miel serait une rosée céleste recueillie par les abeilles ; cf. Colum., IX, 14, 20 ; Plin., XI, 30 (voir commentaire de l'Édition Ernout-Pépin, Paris, Belles-Lettres, 1947, p. 131).

auguste, de ce sanctuaire, il fallait s'être purifié et garder un silence religieux. Ainsi le commentaire de Servius (dans le *Vaticanus* 3317) montre à la fois la genèse de cette interprétation et, en conséquence, la substitution à *ora foue* de la locution rituelle *ore foue*, souvent employée : *alii « ore faue » legunt, ut sit « tace » ; etiam ipse in quinto « ore fauete omnes » ; Horatius « fauete linguis ». « Ore faue fumosque manu », quia odores malos oderunt ; ideo « prius haustu sparsus aquarum ore faue », cum religione ac silentio accede ; in XVI Ennius « hic insidiantes uigilant, partim requiescunt tecti gladiis sub scutis ore fauentes* [1] ».

C'est ainsi qu'on a voulu voir dans les vers 229-230 un ensemble de rites religieux [2], et cette interprétation n'a pas été complètement abandonnée même par ceux qui optaient pour la leçon *ora foue* [3]. Ici encore l'examen des réalités techniques, fondé sur le commentaire précis de Columelle, remet tout au point.

* * *

Tum sonus auditur grauior tractimque susurrant,
frigidus ut quondam siluis immurmurat Auster,
ut mare sollicitum stridit refluentibus undis,
aestuat ut clausis rapidus fornacibus ignis (v. 260-263).

Pour faire entendre le bourdonnement des abeilles malades [4] qui restent dans la ruche, Virgile use d'une triple comparaison : 1° avec le grondement de l'Auster dans les bois ; 2° avec le bruit de la mer agitée ; 3° avec le crépitement du feu à l'intérieur d'une fournaise. Les commentateurs [5] l'ont rapprochée de la triple com-

1. Cf. Verg., *Aen.*, V, 71 ; Hor., *Od.*, III, 1, 2 ; Enn., *Ann.*, 436 (Vahlen).

2. Par exemple, P. Lejay (*op. cit.*, p. 213, n. 12) : « Virgile, pour ennoblir le sujet et faire sentir le caractère mystérieux et sacré des abeilles, transforme des précautions pratiques en rites religieux. » Et, renchérissant, A. Bellessort (*Virgile, son œuvre et son temps*, Paris, 1920, p. 141) : « Sous ce rayon mystique, le travail des abeilles s'accomplit comme un mystère sacré, et Virgile, selon la juste observation de M. Lejay, transforme en rite religieux les précautions pratiques que l'éleveur doit prendre pour recueillir le miel ; il se purifiera la bouche ; il brandira des tisons fumeux ; il observera le même silence qu'aux sacrifices. Cette atmosphère mystérieuse créée autour des ruches nous prépare à ce qui va suivre. »

3. Cf. Édit. Goelzer, p. 150, note.

4. « Le bruit sourd et prolongé comme un gémissement qu'on entendrait dans la ruche me paraît être une pure invention poétique, destinée à augmenter le tragique de la situation » (R. Billiard, *op. cit.*, p. 419). Mais nous traitons ici une autre question : quelle est la notation auditive du vers 259?

5. Depuis Servius.

paraison de l'Iliade (XIV, 394 sqq.), où les clameurs des Troyens et des Achéens qui se ruent les uns sur les autres sont assimilées aux cris de la mer qui heurte la terre, au bruit du feu qui flamboie dans la forêt, et au mugissement du vent dans les frondaisons des chênes.

On n'a pas pris garde que la seconde des comparaisons virgiliennes était toute différente de la première des comparaisons homériques :

οὔτε θαλάσσης κῦμα τόσον βοάᾳ ποτὶ χέρσον,
ποντόθεν ὀρνύμενον πνοιῇ Βορέω ἀλεγεινῇ.

« ni le flot de la mer ne crie aussi fort en heurtant la terre, quand de tous côtés il se lève au souffle du cruel Borée[1] ».

Parce qu'il est aussi question du bruit de la mer dans le vers 262 de Virgile, on a trouvé surprenant le verbe *stridit* ; on a même suspecté le vers et Ladewig l'a mis entre crochets, tandis que Ribbeck le défendait en s'appuyant sur la comparaison homérique[2]. Or, celle-ci fait entendre le vacarme de la mer démontée qui déferle contre la côte ; les lames, en se brisant contre la terre, hurlent, et la notation métaphorique βοάᾳ rejoint l'indication initiale, la clameur des combattants qu'il s'agit d'orchestrer. Dans le passage de Virgile, le point de départ est autre, autre la comparaison et la musique des flots : le bourdonnement des abeilles malades est à la fois grave et sifflant (*grauior... susurrant*) ; le poète compare alors le sifflement de la mer agitée qui reflue (*refluentibus undis*) ; entendons non pas le reflux de la marée, le jusant, qui d'ordinaire apaise le tumulte et le vacarme de la mer courroucée, mais le ressac, le retrait de la vague qui produit un remue-ménage de galets, de gravillons et de coquillages. Le verbe *stridit* est excellent, parce qu'il rejoint la notation initiale *susurrant*, et parce qu'il est exact : le ressac grésille et siffle, surtout sur une côte rocheuse et accidentée.

Les effets de vagues, dans les *Géorgiques* et l'*Énéide*, sont d'une grande variété et d'une remarquable précision[3] ; notations visuelles et auditives ont été, dans ces marines, étudiées de près

1. Traduction Mazon, dans *Homère, Iliade*, Paris, Belles-Lettres, 1938, t. III, p. 56.
2. Cf. Édition Forbiger, p. 497.
3. Cf. E. de Saint-Denis, *Le rôle de la mer dans la poésie latine*, Paris, 1935, p. 168-172, 240-248.

par le poète qui séjournait dans une région maritime, en Campanie. Les rapprochements avec les marines homériques, multipliés par les commentateurs, laissent croire que le poète latin a manqué d'originalité. Mais ces rapprochements sont souvent superficiels ; lorsqu'on les reprend dans le détail, on met au compte de Virgile des observations personnelles, des trouvailles. *Stridit* en est une ; le mot fait entendre une musique aiguë, le ricanement du ressac, rendu de plus par les sonorités en *i* et *s* du vers 262, impression soulignée par le troisième terme de la comparaison, le sifflement de la fournaise close (v. 263).

Ces trouvailles des vrais poètes surprennent et déroutent les sages commentateurs. C'est ainsi que, pour expliquer *spirantibus* du vers I, 327 (*feruetque fretis spirantibus aequor*), Forbiger a rapproché *Aen.*, X, 291 (*qua uada non spirant nec fracta remurmurat unda*), et conclu que *freta spirantia* était synonyme de *aestuantia*. Or, *spirantibus* après *feruet* n'est pas redondant. Dans *feruet*, il faut voir un bouillonnement ; dans *spirantibus*, il faut entendre un bruit sifflant, que la musique des *f* et des *s* suffirait à rendre. *Spirantibus* est une autre trouvaille du poète qui a entendu la mer haleter[1] vraiment, certains jours de gros temps.

* * *

Vsque coloratis amnis deuexus ab Indis (v. 293).

Tandis que le Nil finit au nord par sept bouches, il commence au sud dans le pays habité par les « Indiens basanés ». Cette périphrase désigne, dit-on, les Éthiopiens, et *colorati* est synonyme de *nigri*. Partant de là, J. André a récemment expliqué dans cette *Revue*, avec une admirable érudition et un luxe de savants rapprochements, comment Virgile avait pu situer des Indiens aux sources du Nil, par quelle complexité de légendes la tradition poétique avait consacré l'identité des Éthiopiens et des Indiens, par quelle confusion les Indiens sont dits noirs, ayant reçu les caractéristiques physiques des Éthiopiens du Haut-Nil. En un mot, nous aurions ici un exemple des erreurs, imprécisions et contradictions

1. Cf. traduction de J. Bayet (*Littérature latine*, Paris, 1934, p. 306) : « la mer bouillonne et halette ».

accumulées par « les médiocres géographes qu'étaient les poètes latins[1] ».

Sans doute les confusions géographiques ne manquent pas dans la poésie latine, surtout quand il s'agit de pays inexplorés, situés aux confins du monde connu. Mais il ne faudrait pas en voir partout[2]. Ici, loin de condamner Virgile, j'hésite et je me demande : 1° si l'expression *Indi colorati* est synonyme de *Indi nigri* et désigne, comme on le répète, les Éthiopiens ; 2° si Virgile a pu placer des Indiens dans une région qui était à l'ordre du jour, et qui n'était pas *terra incognita* pour les Romains de cette époque et pour l'ami de Gallus[3].

Point n'est besoin d'alléguer de nombreux emplois pour établir que *colorati*, se référant à la coloration de la peau, embrassait des nuances allant du simple hâle au noir le plus foncé. Si l'épithète *coloratus* est appliquée par Claudien (*Stil.*, I, 264) à Memnon, comme *ater* par Ovide (*Am.*, I, 13, 33) et *niger* par Sénèque (*Ag.*, 212), si elle est appliquée par Némésien (*Cyneg.*, 261) au Mazace qui est un Numide, Ovide (*Am.*, I, 14, 6) l'emploie pour les Sères, race cuivrée d'Extrême-Orient, et Martial (X, 68) pour les Étrusques, qui ne sont que des blancs basanés[4]. Cicéron (*De or.*, II, 14, 60) emploie d'ailleurs le verbe *coloro* pour désigner l'action du soleil qui brunit la peau du blanc : *cum in sole ambulem, natura fit ut colorer*[5]. En un mot, la valeur de *colorati* est encore plus large que celle de notre expression moderne : « hommes de couleur ».

1. J. André, *Virgile et les Indiens*, dans *Rev. Ét. lat.*, 1949, p. 157-163.

2. Par exemple, lorsque Ovide (*A. A.*, III, 129-130) parle des pierres précieuses que l'Indien bronzé recueille dans l'eau verte, confond-il Indien et Éthiopien, comme le suggère la note de l'édition Bornecque, dans la collection G. Budé? Les perles étaient pêchées par des plongeurs de l'Inde ; cf. Plin., *N. H.*, IX, 106. Y a-t-il erreur géographique dans Virg., *Georg.*, II, 116 (*India nigrum fert hebenum*), comme le dit une note de l'édition de Lucain, par Bourgery-Ponchont, t. II, p. 153? Il s'agit bien de l'Inde et de son bois d'ébène. Je ne vois pas non plus de confusion géographique dans Tib., III, 8, 20, où il est encore question des Indiens pêcheurs de perles ; ni dans Tib., II, 3, 5, où les esclaves bronzés peuvent être aussi bien des Indiens que des Éthiopiens.

3. Il n'est pas inutile de noter préalablement que, dans tous les passages autres que celui-ci où Virgile cite *India* et les *Indi*, nous sommes bien dans l'Inde ; cf. *India*, *Georg.*, I, 57 ; II, 116, 122 ; *Indus* (nom du peuple), *Georg.*, II, 138, 172 ; IV, 425 ; *Aen.*, VI, 794 ; VII, 605 ; VIII, 705 ; XII, 67.

4. Tacite (*Agr.*, 11, 2) dit que le teint basané des Bretons Silures (*Silurum colorati vultus*), c'est-à-dire des habitants des South Wales et Monmouthshire actuels, leurs cheveux généralement crépus et leur situation vis-à-vis de l'Espagne font croire que des Ibères jadis ont fait la traversée et occupé ces positions.

5. Cf. Quint., *I. O.*, V, 10, 81 ; J. André, *Étude sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris, 1949, p. 126.

Et, puisqu'il vient d'être question de *colorati Seres*, n'est-il pas curieux de noter que Lucain (X, 292) plaçait des *Seres* aux sources du Nil et au delà des Éthiopiens[1], c'est-à-dire des populations bronzées, là où Virgile situait des *Indi colorati*? La question se complique donc, en apparence ; car nous avons à expliquer deux erreurs géographiques au lieu d'une : celle de Virgile et celle de Lucain. Mais le rapprochement montre que, dans sa description du cours du Nil, l'auteur de la *Pharsale* ne confondait pas les Éthiopiens et les populations habitant près des sources du Nil :

teque uident primi, quaerunt tamen hi quoque, Seres,
Aethiopumque feris alieno gurgite campos.

Sans doute les connaissances des Romains se sont étendues vers le Haut-Nil, entre l'époque des *Géorgiques* et celle de la *Pharsale* : les témoignages de Strabon et de Dion Cassius montrent qu'en 25 av. J.-C. le gouverneur d'Égypte C. Pétronius dirigea contre les Éthiopiens une expédition punitive, et qu'en 21-20, après une nouvelle expédition victorieuse, une ambassade éthiopienne se rendit à Samos auprès d'Auguste, pendant l'hiver[2]. Dans ses *Questions naturelles* (VI, 8, 3-5), Sénèque, qui avait composé dans sa jeunesse un *De situ et sacris Aegyptiorum*, faisait allusion à l'expédition de deux centurions envoyés par Néron à la recherche des sources du Nil et arrêtés dans leur voyage par des marécages encombrés d'herbes ; grâce au secours du roi d'Éthiopie qui les recommanda aux rois voisins, les deux explorateurs, dit Sénèque, purent alors pénétrer plus loin que leurs prédécesseurs[3]. Est-ce à dire qu'au temps où Virgile composait les *Géorgiques*, les Romains n'avaient aucune connaissance sur les populations riveraines des sources du Nil?

Virgile devait être bien renseigné sur l'Égypte par son ami C. Cornélius Gallus, qu'il avait mis en scène dans la dixième *Buco-*

1. Cf. R. Pichon, *Les sources de Lucain*, Paris, 1912, p. 46, n. 4 : « On est surpris de voir les Sères mentionnés comme riverains du haut Nil ; il est probable que Lucain en ramenait la position beaucoup trop au S.-O., comme il ramenait beaucoup trop au S.-E. la position de l'Oasis d'Ammon. » Et p. 7 : « Quand on se rappelle que Virgile fait sortir le Nil de l'Inde, on s'aperçoit qu'il y a là une fausse conception qui est commune à la plupart des écrivains anciens. Ils se représentent le monde qu'ils connaissent comme beaucoup moins étendu dans le sens de la longitude qu'il ne l'est vraiment, et ainsi les contrées du S.-E. et celles de l'E. finissent par se confondre. »

2. Cf. Strab., XVII, 1, 53 ; Dio Cass., LIV, 5 ; *Res gestae Diui Augusti*, 5, 19-20 ; Plin., *N. H.*, VI, 181-182 ; J. André, *art. cité*, p. 161, n. 10.

3. Cf. Sen., *N. Q.*, IV A, 2, 3 ; Plin., VI, 181.

lique, et dont il faisait l'éloge à la fin des *Géorgiques*, dans la première édition. Nous savons, en effet, d'après Servius[1], que ce panégyrique fut remplacé dans une seconde édition par la légende d'Orphée, lorsque Gallus, ayant excité la colère d'Auguste, eut été contraint de se donner la mort. Ainsi, dans sa rédaction primitive, le poème des *Géorgiques* se terminait par un tableau de la prospérité de l'Égypte, riche province et pourvoyeuse de Rome, pacifiée et organisée par C. Cornélius Gallus, le premier gouverneur établi par l'Empereur[2]. Des textes de Suétone, de Dion Cassius, de Strabon[3] permettent d'affirmer que les succès militaires et administratifs de Gallus, préfet d'Égypte, eurent à Rome un grand retentissement, et surtout l'inscription de Philae[4], qui a le « ton de certains bulletins de la Grande-Armée » ; elle nous apprend que les armes romaines furent portées pour la première fois au delà de la cataracte du Nil, et que les ambassadeurs du roi d'Éthiopie furent reçus à Philae par le représentant de Rome.

Ainsi Virgile dut et put se renseigner sur les riverains du Haut-Nil. La question des sources du Nil restait encore très obscure, parce que la pénétration romaine vers le sud était insuffisante ; mais, étant à l'ordre du jour, elle réveillait sans aucun doute toutes sortes de rumeurs, de légendes, qui remontaient très loin dans le passé, aux expéditions envoyées vers le centre de l'Afrique par Alexandre, Cambyse et Sésostris[5], à l'histoire des Pygmées déjà connue d'Homère.

En effet, dans l'*Iliade* (III, 3-7), Homère comparait l'armée des Troyens, qui s'avancent en criant, aux grues qui fuient vers l'océan et vont porter aux Pygmées le massacre et le trépas[6]. Légende? Non pas, disait Aristote (*H. A.*, VIII, 597 a), mais fait bien observé : les grues émigrent des plaines de Scythie vers les marécages de la Haute-Égypte, d'où coule le Nil ; c'est là qu'elles attaquent les Pygmées, et il y a là réellement une race petite. Même renseignement chez Hérodote (II, 22), qui se demandait aussi (II, 21-32) ce qu'on pouvait trouver en Afrique au delà du

1. Serv., *ad Buc.*, I, 10 ; *ad Georg.*, IV, 1.
2. Cf. F. Plessis, *La poésie latine*, Paris, 1909, p. 290 sqq.
3. Textes réunis dans Schanz-Hosius, *Geschichte der römischen Literatur*, Munich, 1935, p. 169-171.
4. Cf. *C. I. L.*, III, 14147, 5.
5. Cf. Luc., X, 269 sqq.
6. Voir la note de l'Édition Mazon, Paris, Belles-Lettres, I, p. 69.

cours du Nil connu ; il rapportait alors l'histoire de jeunes Nasamons, qu'il avait entendue de la bouche de Cyrénéens : ces jeunes gens avaient voulu pénétrer dans les déserts de Libye et pousser plus avant que les explorateurs des temps passés ; après avoir traversé des étendues sablonneuses et inhabitées, ils avaient atteint une plaine où poussaient des arbres portant des fruits ; alors qu'ils cueillaient ces fruits, ils avaient été assaillis par de petits hommes, d'une taille inférieure à la moyenne, emmenés par ces indigènes à travers des marécages jusqu'à une ville peuplée d'hommes, qui étaient aussi de petite taille et de couleur noire[1]. Déjà Hécatée, avant Hérodote, avait parlé de nains vivant au sud de l'Égypte et les appelait Pygmées[2].

Or, ces hommes noirs, de petite taille, n'ont pas disparu. Le peuple pygmée existe toujours dans les forêts de l'Afrique centrale, où une mission française les a récemment joints et étudiés. Petit (1^m49 pour les hommes, 1^m38 pour les femmes), le Pygmée n'est pas un dégénéré ; il a conservé les caractères physiques et moraux de ses ancêtres, leur genre de vie primitive ; les ethnologues considèrent ces nomades comme les débris de peuplades préhistoriques qui occupaient autrefois une aire beaucoup plus vaste au cœur de l'Afrique et qui ne se trouvent aujourd'hui, quand elles se laissent approcher et surprendre, qu'en Afrique équatoriale. Ces Négrilles seraient donc les descendants des Pygmées que connaissaient les Égyptiens de l'Ancien Empire, et dont les Grecs avaient entendu parler, dès l'époque d'Homère et d'Hérodote, bien avant la composition des *Géorgiques*.

Ce n'est pas tout. Ces Pygmées ont la peau moins foncée que les autres noirs. Un professeur d'anthropologie, qui a participé à la mission française chargée d'étudier les Pygmées, Raoul Hartweg, insistait sur cette différence dans une conférence à laquelle j'assistais, et j'ai pu vérifier l'observation dans l'ouvrage de P. Schebesta[3]. Or, cela expliquerait à la fois les indications de Virgile et de Lucain plaçant aux sources du Nil, l'un des *Indi colorati*, l'autre des *Seres*. Contradictoires en apparence, elles se complètent et se corroborent, si l'on reprend ce qui a été dit plus haut de *colorati* et de *colorati Seres*.

1. Cf. Ph. Legrand, *Hérodote, Histoires*, Paris, Belles-Lettres, 1936, t. II, p. 88, n. 1.
2. Cf. *Fragm. Hist. graec.*, Édit. Didot, t. I, p. 18, n° 266 ; S. Gsell, *Textes relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord*, t. I, p. 207.
3. P. Schebesta, *Les Pygmées*, Paris, 1940.

J. André a très bien montré sur quelles confusions géographiques les anciens s'appuyaient pour supposer l'existence d'une vaste communauté ethnique éthiopienne s'étendant au sud du bassin méditerranéen, de l'Atlantique aux Indes[1]. Des rapprochements ethnologiques, et en particulier des ressemblances de couleur, ont achevé certainement de les induire en erreur. Arrien (*Ind.*, VI, 3) rapprochait les Éthiopiens et les Indiens, trouvant que les Indiens du Sud ressemblaient aux Éthiopiens par le teint et la chevelure, tandis que les Indiens du Nord ressemblaient plutôt aux Égyptiens. Il faut supposer que, par suite de rapprochements analogues, les Pygmées ont été placés en Éthiopie et ailleurs ; ainsi Pline les trouvait, comme Hérodote et Aristote, sur les bords des marais qui donnent naissance au Nil (*N. H.*, VI, 187-188), dans les montagnes voisines de l'Indus (VI, 70), en Carie (V, 109), sans parler de la Thrace, qui aurait été leur première résidence et qu'ils auraient quittée quand les grues les mirent en fuite (IV, 44). Pomponius Méla (III, 8, 8) signalait des Pygmées au delà du golfe d'Aden, dans l'intérieur des terres.

La science d'aujourd'hui, qui retrouve dans les Pygmées de l'Afrique centrale les survivants d'une race préhistorique, et qui, pour la couleur, les rapprocherait des Indiens plutôt que des nègres, nous invite à reconsidérer le problème des *Indi colorati* et des *Seres* riverains du Haut-Nil, à juger avec beaucoup plus d'indulgence une double confusion qui a toujours passé pour une bévue, pour un exemple de l'ignorance géographique des poètes latins.

* * *

Omine quo firmans animum, sic incipit ipsa (v. 386).

Sans déterminant, *animum* désigne-t-il les esprits de Cyréné ou de son fils Aristée? Le présage rassure-t-il la mère ou le fils?

La question est embarrassante. Un commentateur scrupuleux comme Forbiger a d'abord suivi Burmann et Voss, qui entendaient que par le présage de la flamme, s'élançant trois fois jusqu'au sommet de la voûte, Cyréné se rassurait elle-même. Ensuite, il a été troublé par l'objection de Conington : Cyréné n'a pas à se rassurer, puisqu'elle a déjà reconnu l'inanité des plaintes de son

1. J. André, *art. cité*, p. 160.

fils : *nati fletus cognouit inanis* (v. 375) ; après avoir été bouleversée par le gémissement d'Aristée et par les révélations d'Aréthuse (v. 353 et 357), elle est, depuis le vers 375, renseignée et rasserénée ; Forbiger optait alors pour l'autre interprétation : Cyréné rassure son fils par ce présage.

Mais l'objection de Conington est-elle décisive? On peut répondre, en effet, qu'au vers 375, Cyréné est à moitié rassurée ; il faut, pour la tranquilliser vraiment et pleinement, la libation à l'Océan et le présage favorable.

Ceux qui rapportent *animum* sans déterminant à autrui, c'est-à-dire à Aristée, allèguent un passage de l'*Énéide* (III, 610), où *animum firmare* signifie sans ambiguïté « rassurer quelqu'un » ;

Ipse pater dextram Anchises haud multa moratus
dat iuueni atque animum praesenti pignore firmat.

Le datif *iuueni* interdit toute équivoque : Anchise rassure le jeune homme par ce gage efficace.

Mais on trouve *firmare animum* au sens de se fortifier, se rassurer, et M. R. Durand, à qui j'ai soumis cette difficulté, m'a aussitôt procuré deux exemples de Tacite ; *Ann.*, XV, 59 : *animum aduersum suprema firmabat* (Pison affermissait son âme contre la nécessité suprême) ; XVI, 35 : *in ea tempora natus es quibus firmare animum expediat constantibus exemplis* (tu es né pour vivre en un temps où il convient d'affermir son âme par des exemples de constance).

Reste *ipsa*, qui pourrait, aux yeux de Conington, fournir un argument dirimant : il opposerait à l'apaisement que la mère apporte celui qu'elle tire de l'interprétation du présage[1]. Mais n'est-ce pas déformer le sens du mot qui, placé en fin de vers, porte sur *incipit* et oppose le personnage principal aux faits qui viennent de se passer[2]? (quant à Cyréné, elle commence ainsi...).

En résumé, *sub iudice lis est.*

* * *

Est specus ingens
exesi latere in montis, quo plurima uento

1. Édit. Conington, p. 388 : « ... *ipsa* distinguishing the comfort she has to offer from the comfort suggested by the *omen* ».

2. Cf. Édit. Forbiger (d'après Wagner), qui rapproche *Aen.*, X, 5 : *Considunt tectis bipatentibus ; incipit ipse.* Cet emploi de *ipse* est très fréquent.

cogitur inque sinus scindit sese unda reductos,
deprensis olim statio tutissima nautis (v. 418-421).

On se représente facilement cette vaste grotte, sorte de crique creusée dans et sous une falaise rocheuse ; le vent y pousse l'onde ; au fond de l'anse, les flots se brisent et refluent (*reductos*). Mais quel est le sens exact de *sinus*?

Écartons d'abord l'interprétation qui voit dans ce mot les creux, les cavités de la paroi rocheuse. *Sinus* peut, en effet, désigner une anse, un golfe, une côte circulaire[1] ; mais l'épithète *reductos* convient mieux à l'eau qui revient en arrière, après avoir heurté le fond de la crique où le vent la pousse. L'expression *inque sinus scindit sese unda reductos* se retrouve au livre I de l'*Énéide* (v. 161), lorsque Virgile décrit l'anse africaine où aborde Énée. Le paysage est le même, encore que la crique de Protée soit beaucoup plus restreinte que l'anse d'Énée : là un îlot rocheux (*Georg.*, IV, 422 : *obice saxi*), ici une île (*Aen.*, I, 159-160 : *insula portum efficit obiectu laterum*) brise les assauts des flots, si bien que derrière ce rempart un mouillage tranquille s'offre aux marins (*Georg.*, IV, 421 ; *Aen.*, I, 164 : *aequora tuta silent*).

La plupart des commentateurs donnent alors à *sinus* le sens de vagues ondulantes. Le mot désigne la vague dans un autre passage des *Géorgiques* (III, 238), où le poète peint l'onde qui s'enfle et qui court vers le rivage en rouleaux qui se creusent avant de déferler : *sinus* représente le profil courbe de la vague en mouvement. C'est une autre courbure et un autre aspect de la vague qui sont saisis dans *Aen.*, XI, 626 : *extremamque sinu perfundit harenam* ; nous sommes sur une plage ; après avoir doublé l'écueil, la vague, à bout de course, expire sur le sable, et *sinu* peint la courbe de la nappe d'eau ainsi étalée. Enfin, troisième sens du mot dans le passage qui nous occupe : lorsqu'elle s'est brisée contre les parois du fond de la crique, l'onde reflue vers l'extérieur en deux courants circulaires ; ainsi, derrière le rocher qui forme digue à l'entrée, les eaux abritées restent calmes ; la courbe (qu'il faut toujours retrouver dans les emplois dérivés de *sinus*) est ici l'arc de cercle dessiné par ces deux contre-courants.

E. DE SAINT-DENIS.

1. Par exemple *Aen.*, I, dans 243 ; II, 23 ; III, 551, 689, 692.